

CRFPA

Année universitaire 2024-2025

FICHE INDIVIDUELLE

Fiche à remettre au secrétariat de l'I.E.J.

Format bn + int tulé	Année d'obtent on	Lieu	en cours
M1 -			
M2 -			
Je soussigné (e)présenté(e) 3 fois à l'examen d'entrée a - Examen déjà présenté Fois		Declare sur l'no	nneur ne m'etre pa
- Année : Année :			

Les choix demandés doivent **OBLIGATOIREMENT** être opérés lors de l'inscription pédagogique. **Ils sont** <u>provisoires</u> et devront être confirmés lors de la confirmation de l'inscription à l'examen en avril 2025.

(Se reporter au règlement de l'examen complété par le programme)

I - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE (A - III du règlement de l'examen)

1) Epreuve d'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques

Elle porte, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes :

- o Droit civil;
- Droit des affaires;
- Droit social;
- Droit pénal;
- Droit administratif;
- o Droit international et européen
- Droit fiscal (Cocher la matière choisie)

2) Epreuve de procédure

Elle porte sur l'une des matières suivantes en fonction du choix réalisé pour l'épreuve précédente :

- Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends (candidats ayant choisi droit civil, droit des affaires, droit social,);
- o Procédure pénale (candidats ayant choisi droit pénal);
- o Procédure administrative et contentieuse (candidats ayant choisi droit administratif);
- Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends <u>ou</u> procédure administrative contentieuse pour (candidats ayant choisi le droit international et européen <u>ou</u> droit fiscal);
 (Cocher la matière choisie)

II - EPREUVES ORALES D'ADMISSION (B - III du règlement de l'examen)

Une interrogation en langue anglaise.